



2, rue des Linarois  
86800 LINIERS  
Tél : 05 49 56 64 12

[contact@liniers.fr](mailto:contact@liniers.fr)

## Conseil Municipal du 16 Décembre 2021 (Convocation du 13 Décembre 2021)

**Présent(e)s:** Pascal Faideau, Vincent Martin, Patrice Demuth, Julie Beaupoux, Bénédicte Bourdereau, Daniëlle Lavau, Eddy Picaud, Vincent Potin, Odile Rochard, Jacky Surreau, Mélanie Costes, Philippe Plat.

**Absent(e)s ayant donné(s) pouvoirs:** Amélie Lacombe, Arnaud Demuth, Lucie Minot.

**La séance est ouverte à 18h36 pas de public présent.**

### **1. Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 18/11/2021**

Aucunes modifications à apporter, le PV est validé.

**2. Désignation du secrétaire de séance:** Julie Beaupoux

### **3. Délibérations:**

#### **3.1 Numérotation des trois lots impasse du Calvaire**

Les numéros attribués aux différents lots sont les suivants:

- Lot n°1: N°3 impasse du Calvaire 86800 LINIERS
- Lot n°2: N°5 impasse du Calvaire 86800 LINIERS
- Lot n° 3: N°7 impasse du Calvaire 86800 LINIERS

Délibération acceptée à l'unanimité des présents .

#### **3.2 Achat du terrain du Calvaire**

Mr Faideau explique au conseil municipal que le géomètre étant passé, la surface du terrain à acheter est établie à 27m<sup>2</sup>, nous avons fixé le prix d'achat à 20€ le m<sup>2</sup> soit un montant de total de 540€ pour cette pièce.

Le conseil vote à l'unanimité des présents son accord pour cette somme, et autorise le maire à signer tout les documents afférents à cette affaire.

#### **3.3 Modification simplifiée du PLU de la commune de Liniers**

Mr Faideau présente au conseil municipal la demande de Mr Cercllet de pouvoir faire modifier le PLU au niveau du terrain qu'il a acquis en zone artisanale, sur lequel il y a des bâtiments qu'il utilise en hangar agricole. Mr Cercllet souhaite pouvoir faire installer un réservoir à engrais liquide et demande donc à ce que son terrain passe de zone artisanale à zone agricole. Cette modification simplifiée du PLU coûterait 5 000€ à 10 000€ à la commune. Il faut savoir également qu'un PLUI est en cours, dans lequel Mr Cercllet pourrait faire la demande de ce changement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents **contre** ce changement de PLU.

### 3.4 Renouvellement de la convention d'accompagnement pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti avec Soregie.

Mr Demuth présente au conseil municipal la convention citée, sans ce renouvellement la commune pourrait ne pas obtenir certaines subventions.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des présents son accord pour renouveler cette convention.

### 3.5 Restes à réaliser de l'année 2021

Mr Martin présente au conseil municipal les différentes lignes budgétaires, il n'y a pas de restes à réaliser sur le budget principal pour l'année 2021 puisque les opérations sont toutes terminées ou non commencées. Le budget annexe ne présente pas non plus de restes à réaliser.

La délibération est acceptée à l'unanimité des présents.

### 3.6 Contrat du recenseur

Mr Faideau présente au conseil municipal que l'agent recruté pour la mission de recensement est Mr Joutan Philippe. Le contrat qui lui est proposé est un contrat de 85H de travail, rémunéré à 12€ de l'heure.

Le conseil municipal vote pour l'acceptation de ce contrat à l'unanimité des présents.

### 3.7 Délibération sur l'affectation des dépenses

Cette délibération vise à autoriser que soit dépensé le quart de l'enveloppe de l'année dernière, en attendant le vote du budget de l'année prochaine. Cela impose d'affecter des montants à des opérations alors que nous n'avons pas encore établi précisément qu'elles seront nos dépenses en 2022.

Cette délibération est donc caduque et sera prise lors d'un prochain conseil municipal.

## **4. Questions diverses:**

### 4.1 Demande DETR

Cette demande doit être terminée pour le 31/01/2022, accompagnée de devis non signés.

Cette subvention fonctionne pour un minimum de 10 000€ brut de travaux, elle prends en compte 30% des travaux et elle à un plafond de 50 000€ d'aides. Nous avons prévus des travaux à hauteur de 75 000€, donc nous aurions une subventionnée 30% de ce montant.

Cette subvention est compatible avec le DECIL.

Nous solliciterons la subvention ACTIV pour les jeux du terrain d'enfant.

### 4.2 Remplacement temporaire de la secrétaire du SIVOS

Mr Faideau informe le conseil municipal que Christelle ne souhaite pas renouveler son contrat. Karen à donc été recrutée jusqu'en septembre (retour d'Elise) pour remplacer Christelle.

Au retour d'Elise, Karine qui la remplace actuellement reprendra la place du secrétariat en bas.

